

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS - Séance du 24 février 2025

Nombre de membres du conseil : 46	Quorum : 24
En exercice : 46	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 39	Date convocation : 18/02/2025
Pouvoirs de vote : 0	Date d'affichage : 18/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre février, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle des fêtes de Puch d'Agenais, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

Délibération n°010-2025 - Développement Economique
Approbation de la convention de servitude entre la
Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de
Prayssas et Enedis

[Annexe 4 : convention](#)

Acte rendu exécutoire
après le dépôt en
Préfecture : 04/03/2025
Publication : 04/03/2025

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par	Pouvoir à ...	Observation	Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X					
	LARRIEU Catherine	X					
	LE MOINE Éric	X					
	ROSSET Lise	X					
	LAFON Alain	X					
	BIDET Valérie						X
	MELON Christophe	X					
	BEUTON Michèle	X					
	JACOB Joël	X					
	LEVEUR Brigitte	X					
DUCOS Laurence	X						
AMBRUS	LAFOUGERE Christian	X					
BAZENS	CASTELL Francis	X					
BOURRAN	PILONI Béatrice					X	
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J-Pierre	X					
	ORLIAC Dominique	X					
COURS	JANAILLAC Nicolas					X	
DAMAZAN	MASSET Michel						X
	ROSSATO Stéphane	X					
	AGOSTI Christine	X					
FREGIMONT	PALADIN Alain	X					
GALAPIAN	LEBON Georges						X
GRANGES/LOT	BOÉ J-Marie	X					
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie	X					
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					
LAUGNAC	LABAT Jocelyne	X					
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	X					
MADAILLAN	DARQUIES Philippe	X					

MONHEURT	ARMAND José	X				
MONTPEZAT d'AGENAI	SEIGNOURET Jacqueline	X				
NICOLE	COLLADO François	X				
PORT-STE-MARIE	LARROY Jacques	X				
	GENTILLET J-Pierre	X				
	ARCAS Elisabeth	X				
	LIENARD Pascale	X				
PRAYSSAS	BOUSQUIER Philippe	X				
	RUGGERI Aldo	X				
PUCH d'AGENAI	MAILLE Alain	X				
RAZIMET	TEULLET Daniel	X				
SAINT-LAURENT	CLUA Guy	x				
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard	X				
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X			Arrivée à 17h45 – délibération 002-2025	
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick					X
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques	X				
SAINT-SARDOS	MEROT Marie-Thérèse	X				
SEMBAS	LASCOMBES Aurore	X				
Soit, pour cette séance :			40			3 3

A été nommé Secrétaire de séance : Monsieur Guy CLUA

Délibération n°010-2025 - Développement Economique
Approbation de la convention de servitude entre la
Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de
Prayssas et Enedis
 Annexe 4 : convention

Acte rendu exécutoire
 après le dépôt en
 Préfecture : 04/03/2025
 Publication : 04/03/2025

Exposé des motifs :

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique et afin de permettre le raccordement par ligne électrique souterraine, il convient de conclure une convention de servitude sur la parcelle cadastrée :

- Section ZA numéro 0103, lieu-dit Camp Barrat, située au nord-ouest la zone d'activité de la Confluence au bénéfice d'Enedis, dans le cadre du raccordement de la ZAC Confluence 2

Cette convention, si elle concerne des ouvrages électriques souterrains d'un linéaire supérieur ou égal à 2 mètres ainsi que l'implantation d'un poste de transformation, peuvent faire l'objet le cas échéant d'une publication auprès du Service de Publicité de Foncière afin de sécuriser les parcelles et le réseau de distribution publique.



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes et plus précisément le chapitre 1, paragraphe 1.2.1 relatif à « La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zone d'activités industrielles... »

Vu le projet de convention proposé par Enedis annexé,

Considérant l'intérêt que présente pour la Communauté de Communes l'implantation de cet ouvrage de distribution publique d'électricité,

Oùï l'exposé de Monsieur Jacques Larroy, Vice-Président en charge du Développement Economique,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré
40 Voix pour – 0 Voix contre – 0 Abstention

Autorise Monsieur le Président à signer la convention de servitude nécessaire (jointe en annexe).

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,
José Armand



Le secrétaire de séance,
Guy Clua

